

Édito

Chères adhérentes, chers adhérents,

Si la crise sanitaire dure et perdure : encore 15 cas positifs à la DDFIP01 pour la semaine du 4 février 2022 soit un total de 184 cas positifs depuis le mois d'août 2020, elle ne suffira pas à empêcher Solidaires Finances Publiques de tenir pleinement son rôle d'organisation syndicale et de continuer à défendre les intérêts légitimes des agents et des agentes de la DGFIP.

Au plan national, la DG a enfin lâché quelques précisions sur les avancées indemnitaires.

Concernant l'indemnité télé travail : d'un montant de 2,50 € brut par jour télé travaillé, limitée à 220 € brut annuels, elle devrait être versée sur la paye du mois de mars 2022 pour la période référence du 01/09/21 au 31/12/21. Attention si cette indemnité n'est pas soumise à l'IR, elle devra cependant être intégrée à vos frais réels si vous optez pour ces derniers.

Autre bonne nouvelle même si elle est loin de répondre aux demandes de Solidaires Finances Publiques : depuis le rendez-vous salarial de cet été, il a été annoncé que l'ensemble des cadres C va bénéficier d'un an de bonification. En outre, le décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique, l'indice minimum (343) doit également être pris en compte par l'administration à compter du 1er janvier 2022.

Solidaires Finances Publiques lors du CTR du 8 février a obtenu les informations suivantes :

La prise en compte de l'indice 343 sera notifiée aux agentes et aux agents dans les 15 jours, donc sur la paie de mars avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

L'année de bonification sera effective fin juin avec date d'effet au 1er janvier 2022.

Il est bon de garder à l'esprit que cette prise en compte dépend de la date de changement d'échelon par rapport au 1er janvier 2022.

Par exemple, si l'agent ou l'agente doit changer d'échelon en avril 2022, il ou elle bénéficie de 4 mois d'accélération pour cette prise d'échelon et stocke les 8 mois restants sur la prise d'échelon suivante.

Au plan local, l'actualité principale du moment est la mise en action du fonds pour l'amélioration des Conditions de Vie au Travail, le CVT.

Grâce à une forte participation des agents et des agentes de la DDFIP 01, plusieurs actions ont pu être définies dans le cadre de ce fonds CVT : tables basses et fauteuils pour aménager des coins cosy, plantes vertes dépolluantes, cadres photos et ballons pilate feront l'objet des premières dépenses sur ce budget. Nous reviendrons vers vous si cette enveloppe budgétaire permet de lancer d'autres actions.

Vos nombreuses réponses alimenteront également nos échanges avec la direction. Solidaires Finances Publiques 01 fera tout son possible pour que vos demandes soient satisfaites dans le cadre des différents budgets existants.

Je vous laisse noter la date de l'assemblée générale : le vendredi 8 avril 2022.

Je vous rappelle également que cette journée est couverte par une autorisation d'absence et que tout agent et agente de la DGFIP a le droit d'assister à une AG syndicale par an.

Solidairement,

La section Solidaires Finances Publiques de l'Ain

N° 69 Février 2022

La Cigale NRP

Et la Fourmi solidaire

La cigale l'ayant vanté
toute l'année
Se trouva fort dépourvue
Quand NRP fut venu :
Pas assez chaises ni bureaux,
Ni PC pour les nouveaux.
Elle cacha sa grise mine,
à la fourmi solidaire, sa voisine,
dans différents comités
qui l'avait bien alertée.
J'étais certaine, lui dit-elle,
d'avoir prévu le réel,
une intendance colossale
devait régler tout le mal.
La fourmi solidaire est hargneuse
c'est là son moindre défaut.
« Que pensiez-vous de nos mots ? »
Dit-elle à cette pleureuse,
Je n'ai pas cru en ce temps
Qu'il y aurait un malaise.
Vous révez ? J'en suis fort aise.
Et bien réveillez-vous maintenant.

Jeannette du Bassin

Nos Raisons Pour adhérer

Comme chaque année la campagne de cotisations a commencé. Cet acte militant primordial est essentiel à l'activité de la section et donc à la défense des intérêts des agentes et des agents.

Si Solidaires Finances Publiques répondra toujours présent pour assurer la représentation et la défense de nos collègues syndiqués ou non, il nous apparaît important de souligner qu'une adhésion n'est pas une « assurance-vie » ou même une « ambulance » mais bien la preuve d'une volonté indéfectible de mutualiser nos forces et de signifier notre engagement autour de valeurs communes vis-à-vis de la direction.

Vos correspondants locaux sont bien entendu à votre disposition si vous avez la moindre question ou pour recueillir votre adhésion ou son renouvellement. Vous avez toujours la possibilité de régler en plusieurs fois par chèque entre les mains de votre correspondant, mais il est à noter que cette année vous avez également la possibilité de payer en ligne et d'étaler vos prélèvements sur 2, 3 ou 4 mois.

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/adherer.html>

AIN' SUPPORTABLES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS...

Plus de **20000 postes en 10 ans** !!! C'est ce que la DGFIP a perdu en nombre de postes depuis 2012. Nous avons été (et nous sommes toujours) l'Administration principale pourvoyeuse de suppressions de postes, 8.500 rien que sous ce quinquennat qui s'achève (7 fois plus que l'ensemble net des autres administrations) et 1506 pour l'année 2022 (décidé lors du Contrat d'Objectifs et de Moyens en mars 2020). C'est un véritable plan social déguisé auquel les agents de la DGFIP font face et devront encore faire face dans les prochaines années.

L'émotion nationale est souvent mise en avant par une couverture médiatique importante lorsqu'une entreprise privée décide de supprimer des emplois ou de fermer tout simplement, mais **quand il s'agit de l'État, et de ses administrations, les suppressions se font dans l'indifférence générale.**

Et pourtant nous brassons les milliards de l'État, des collectivités territoriales et hospitalières, nous sommes également bien souvent l'une des dernières administrations présentes sur tout le territoire, mais cela c'était avant le NRP.

MERCI POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Chaque année et plus particulièrement depuis la crise sanitaire Ministres, Directeurs Nationaux et Locaux saluent **l'exemplarité et la rigueur du travail effectué par l'ensemble des agents. La DGFIP est même plébiscitée par les usagers avec régulièrement des taux de satisfaction à plus de 90 %.**

Mais aucun d'entre eux, avec les différentes réformes mises en place, ne comprend qu'il faut éviter de combiner les réformes, mais plutôt recruter pour transmettre un savoir-faire inégalé.

Le PAS n'a fait qu'augmenter le travail des agents dans les SIP, SIE, alors que le but était au départ de simplifier...

Les agents subissent une **dégradation continue de leurs conditions de travail** alors qu'ils ont fait preuve d'exemplarité pendant la crise sanitaire, certains ont seulement obtenu des « primettes » et/ou des remerciements, **et pour tous, la gratitude de nos dirigeants s'est traduite par un plan social sans équivalent dans le Service Public.**

88 POSTES EN DIXANS DANS L'AIN

Chez nous, dans l'Ain, alors que les différents directeurs départementaux et préfets successifs ainsi que les élus s'alarment d'un sous-effectif **chronique et croissant** dans notre département, on supprime 8 postes en 2022, s'ajoutant aux 80 postes supprimés en une décennie. L'hémorragie n'est pas prête de s'arrêter.

Dans le détail:

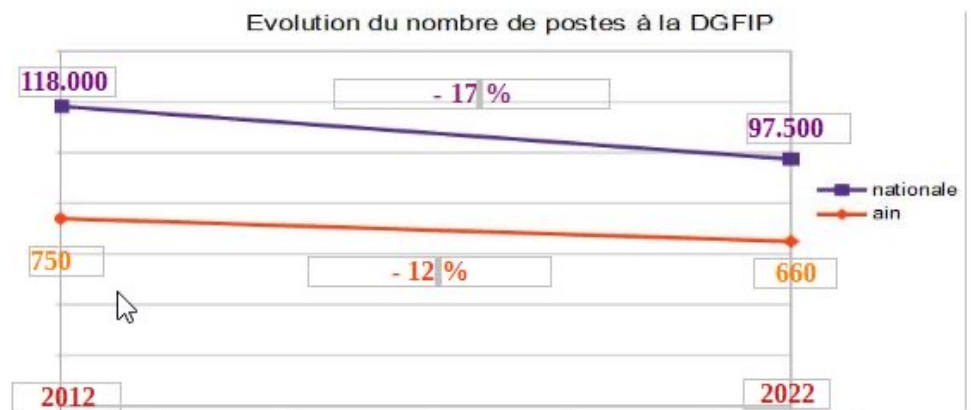
2013 (- 13); 2014 (- 13); 2015 (- 12); 2016 (- 11); 2017 (- 10);

2018 (0); 2019 (- 9); 2020 (- 5); 2021(- 7); 2022 (- 8).

ENVIRON 12 % DES POSTES ONT ÉTÉ DÉTRUITS EN DIXANS !!!

Vous rajoutez à cela les postes non pourvus, les congés non pris, ainsi que les écrêtements des heures non récupérées, et vous constatez l'hémorragie est encore pire que ce que disent ces chiffres en apparence.

**Combien de sites sont en souffrance avec la rationalisation des postes ?
Le NRP ne devrait-il pas améliorer les conditions de travail ?
Il va seulement noyer et masquer dans la masse, une certaine aggravation.**



ON PEUT DISCUTER DE TOUT MAIS PAS DES CHIFFRES...

Une fois de plus, le gouvernement vient de **refuser de dégeler la valeur du point d'indice des 5,4 millions de fonctionnaires**. Cela fait désormais **dix années** que les gouvernements successifs refusent une augmentation générale pour l'ensemble des fonctionnaires et le résultat est sans appel : entre 2009 et 2019, selon l'Insee, **notre rémunération a diminué de 0,7 % pendant que celle des salariés du privé augmentait de 4,8 %** (en prenant en compte l'intégralité de la carrière, c'est à dire en incluant les passages d'échelons et les promotions). La reconnaissance de l'engagement et des compétences des agents et des agentes de la fonction publique, encensée avec la crise sanitaire, ne passera donc pas par une revalorisation des salaires.

Et pourtant les agents et les agentes de la **fonction publique** hors entreprises publiques sont directement à l'origine de la **production de 18 % du PIB**, 390 milliards d'euros en 2019, sans même tenir compte de l'utilité sociale de leur activité ! C'est autant que l'ensemble des ménages et 4 fois plus que ce que produisent les institutions financières !

Les arguments mis en avant par les différents gouvernements depuis une dizaine d'années pour refuser l'augmentation générale des fonctionnaires sont toujours les mêmes : cela coûterait trop cher et augmenterait la dette publique (près de 2 milliards d'euros pour une augmentation de 1 %)!

Mais on le sait la dette publique a bon dos quand il s'agit des fonctionnaires et des services publics.

En revanche quand il s'agit des aides publiques versées aux entreprises sans aucune contrepartie fiscale, sociale ou environnementale, la dette publique n'existe plus.

Quand il s'agit de supprimer l'ISF et de se priver ainsi de 3,32 milliards d'euros par an, la dette publique n'existe plus.

Quand il s'agit de rendre de moins en moins progressif l'impôt sur le revenu à travers de nombreuses « niches fiscales » ou le prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus financiers qui limite l'imposition de ces revenus à 12,8 %, alors qu'auparavant, ils pouvaient être imposés aux taux marginaux de 0 %, 11 %, 30 %, 41 % ou 45 % en fonction de l'importance totale des revenus, la dette publique n'existe plus.

Augmenter la valeur du point d'indice et notre indemnitaire ne serait pourtant qu'une mesure de justice sociale pour l'ensemble des fonctionnaires et des agentes et agents de la DGFIP. En effet, depuis 2010, **le point d'indice n'a été revalorisé que de 1,71% alors que l'inflation cumulée sur la même période est de 14,1%**. Érosion constante qui conduit au fil du temps à **une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 % entre 2000 et 2020**, c'est-à-dire qu'un agent à grade et échelon identiques gagne 20 % de moins en 2020 qu'en 2000. Sur la **même période les rémunérations dans le secteur privé ont augmenté de plus de 12% en euros constants**.

Afin d'avoir une idée précise de la perte de votre pouvoir d'achat, **Solidaires Finances Publiques met à votre disposition sur le site national une calculette qui vous permettra de calculer « votre » manque à gagner.** https://solidairesfinancespubliques.org/pages/calculateurindiciaire/calculateur_dgfip.html

Face à notre travail, nos compétences, notre technicité, notre présence malgré tout, notre sens du service public, nos dirigeants n'ont que des remerciements toujours et encore à nous donner. C'est doux aux oreilles mais pas au porte-monnaie ! En effet, les remerciements ne payent pas notre loyer ou notre crédit !

Les chiffres parlent d'eux mêmes, les gouvernements successifs de ces dernières années ont paupérisé une grande partie des fonctionnaires : notre travail est reconnu, nos savoirs faire aussi, nos compétences sont réelles : **EXIGEONS notre dû !**



Parfois directeur varie ...

Lors du comité technique local (CTL) du 13 décembre 2021, l'ordre du jour prévoyait l'examen des ponts naturels pour 2022 ce qui était déjà un énorme progrès par rapport aux années antérieures.

Rappelons tout de même que dans sa grande capacité d'organisation et d'anticipation la direction avait mis en 2021 à l'ordre du jour du CTL du 11 mai, le pont naturel du 14 mai et qu'en 2020, le pont de l'Ascension est même intervenu avant d'avoir été officiellement accordé.

La grève est un droit, ne l'oublions pas

Le mouvement du 27 janvier 2022 suivi à 11,2 % dans l'Ain a de nouveau occasionné quelques difficultés avec certains chefs de service.

Solidaires Finances publiques étant toujours à vos côtés pour défendre vos droits, quelques rappels semblent donc nécessaires :

- les agents publics, à quelques exceptions clairement identifiées dont nous ne faisons pas partie, ont le droit de faire grève.

Ce n'est pas cette journée qui mettra votre service en péril mais les décisions de la DGFIP consistant à réduire drastiquement les effectifs et à imposer aux agents des changements de vie ou de métier sans tenir compte des conséquences sur la charge de travail.

- nous ne sommes pas contrôleurs aériens, même si dans les services, l'impression de naviguer à vue est de plus en plus forte. Nous ne sommes pas non plus enseignants (en primaire ou en maternelle) même s'il faut beaucoup de pédagogie pour expliquer aux contribuables que : oui, ils ont bien fait le bon numéro mais que non, le service qu'ils demandent a disparu depuis plus d'un mois même si nos propres standards téléphoniques prétendent le contraire.

Aussi, nous n'avons aucune obligation de nous déclarer préalablement individuellement comme gréviste en vue d'assurer un service minimum.

Le seul cas où il est préférable de signaler son état de gréviste à son chef de service concerne les jours de télétravail (ou de travail à distance) afin de ne pas être oublié dans le décompte demandé par la direction mais il suffit de le faire suffisamment tôt dans la matinée du jour de grève



Anticipation donc, mais à la lecture des documents préparatoires, une surprise, la direction suivant vraisemblablement aveuglément les consignes plus ou moins cachées de la direction générale sur le sujet ne proposait pas la date du 27 mai comme pont naturel.

Le motif : il ne serait pas concevable de revoir comme en 2021 des SIP fermés en pleine campagne IR.

La position de vos élus Solidaires Finances publiques sur les ponts naturels est claire depuis des années. Nous sommes opposés à ce que la direction décide des jours non travaillés sans les financer en totalité. En effet, l'autorisation d'absence exceptionnelle ne couvre qu'un seul pont, le reste ce sont des congés imposés, même si la plupart des agents souhaitent en disposer.

Notre crainte, en acceptant cette pratique, de laisser la porte ouverte à imposer d'autres jours aux agents sur leur propre contingent de congés s'est malheureusement vérifiée en 2020.

Notre avis (seulement consultatif) sur la question est donc systématiquement défavorable, ce qui n'empêche pas la direction de passer outre.

Toutefois, les arguments développés pour ne pas accorder ce pont en particulier n'ont pas manqué de nous faire réagir. Nous avons d'ailleurs souligné que dans l'Ain, si l'on s'en réfère aux années précédentes, le 27 mai la date limite de déclaration à l'IR sera certainement dépassée. Ce à quoi il nous a été rétorqué qu'il fallait aussi assurer la réception téléphonique en soutien avec les centres de contact. Oui, vous avez bien suivi, les agents de l'Ain et particulièrement des SIP devaient travailler pour soutenir les centres qui ont été créés pour les soutenir. **Sachant de surcroît que cette année les 1er et 8 mai tombent un dimanche, le fait que les agents des SIP aient besoin de cette respiration dans une campagne certainement encore plus éprouvante avec la mise en place du NRP n'a pas non plus fait flancher la direction.**

Le vote des OS n'ayant pas été unanimement défavorable, il n'était théoriquement plus possible de réexaminer la question et ce sont donc les 2 seuls ponts du 15 juillet et du 31 octobre qui ont été officiellement retenus par la direction pour 2022.

Et pourtant... le directeur, un peu aidé par les organisations syndicales, s'est soudain rendu compte que la consigne (trop subtile ?) de la DG n'avait pas vraiment été suivie par beaucoup de ses homologues y compris dans certains départements abritant un centre de contact des particuliers et que peu de départements travailleraient le 27 mai.

Dans un premier temps, une solution intermédiaire a donc été cherchée afin de ne pas accorder totalement le pont tout en l'accordant quand-même. Aussi fin janvier, les agents des SIP du département se sont vu poser cette étrange question de la part de leur chef de service : êtes-vous volontaire pour travailler le 27 mai ? 11 personnes étaient recherchées (estimation du volume nécessaire à la permanence pour les centres de contact).

Devant le peu d'enthousiasme généré par cette proposition pourtant alléchante, la direction nous a annoncé le 31 janvier être finalement revenue sur sa décision de ne pas accorder le pont de l'Ascension 2022. Cette journée sera à nouveau proposée lors d'un prochain comité technique local avec un petit avertissement tout de même, le risque que la DG se réveille une semaine avant et tienne absolument à avoir une permanence téléphonique au rendez-vous.

Tous droits réservés